

La CGT-Culture considère que le Ministère de la Culture doit avoir un projet et afficher une ambition pour son enseignement supérieur

Dès que l'administration a commencé à présenter ses projets de réorganisation relatifs à la RGPP (notamment le passage de dix directions « métiers » à quatre directions générales, dont un secrétariat général), la CGT-Culture a constamment œuvré pour que l'enseignement supérieur soit inscrit et formellement porté de manière transversale pour avoir du poids et être identifié comme un enjeu ministériel à part entière.

L'exemple du LMD, qui est un enjeu d'importance, a démontré et démontre encore que les établissements publics d'enseignement supérieur du Ministère de la Culture ont tout à perdre à « négocier » chacun dans leur coin et en ordre dispersé directement avec d'autres ministères, conduisant ainsi et de fait, à une situation de fragilité pour ces structures d'enseignement. Cela ne signifie pas qu'il faut nier les spécificités, mais que le Ministère de la Culture doit traiter, pour ses établissements d'enseignement, à un niveau équivalent avec d'autres ministères.

Le Ministère de la Culture doit, pour lui-même et en son nom, défendre et promouvoir son enseignement supérieur dont les disciplines n'ont pas de correspondance dans d'autres ministères.

Tout cela doit évidemment se faire et se construire avec tous les acteurs de l'enseignement supérieur du Ministère de la Culture et en tout premier lieu les enseignants ; mais aussi les étudiants -présents eux aussi dans les conseils d'administration et pédagogiques- et les personnels administratifs et techniques, ce qui n'est certainement pas la tendance aujourd'hui.

Tous les enjeux évoqués dans ce document participent d'un tel projet.

La CGT-Culture s'engage avec force et conviction pour que tous y participent, mais aussi pour que chacun puisse individuellement trouver les moyens et les outils pour se défendre.



La liste présentée par la CGT-Culture

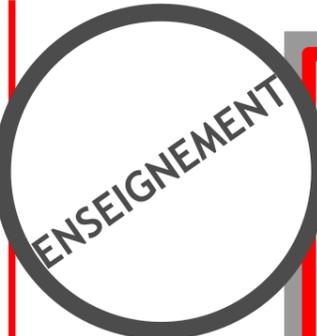
Commission consultative paritaire
*des enseignants des écoles
nationales supérieures d'architecture,
d'art et de l'Institut National du Patrimoine*

- 1 DEHOUX Dominique (ENSA Paris La Villette)
- 2 STAUNTON Mathew (ENSAD)
- 3 LEFORT Vincent (ENSAP Bordeaux)
- 4 HAYET William (ENSA Montpellier)
- 5 -BOUZID Naser (ENSAD)
- 6 AIRA Marc (ENSA Paris Val de Seine)

**Avant le
29 juin
VOTEZ
pour la liste
de la
CGT-Culture**



la
cgt
Culture



**Commission
Consultative
Paritaire**

**Pour chaque enseignant,
faire valoir
ses droits individuels :**

**la Commission Consultative Paritaire des enseignants
des écoles nationales supérieures d'architecture, d'art
et de l'Institut National du Patrimoine
du Ministère de la Culture**

**E
L
E
C
T
I
O
N
S**

Au Ministère de la Culture, l'enseignement supérieur s'exerce dans 35 établissements.

Cet enseignement repose, pour la totalité de son contenu pédagogique, sur l'ensemble des enseignants (théoriciens, praticiens, professionnels, artistes, universitaires, assistants pédagogiques, etc) exerçant pour tout ou partie de leur activité professionnelle dans ces écoles, dont nombreuses sont de renommée internationale.

Beaucoup, parmi ces professeurs, assistants, chercheurs, vacataires, associés etc., sont contractuels et n'avaient jusqu'à présent, et contrairement aux enseignants titulaires, aucune instance de recours pour tout ce qui relève de la situation individuelle de chacun.

Ainsi, au gré de la politique et de la gestion de chaque établissement employeur, ces personnels pouvaient se voir floués de leurs droits voire remerciés au terme de leur contrat, sans avoir la moindre possibilité de recours devant une instance réglementaire.

**2
0
1
0**

C'est ce qui va changer demain avec la Commission Consultative Paritaire (CCP) nationale des enseignants, où chaque enseignant pourra faire valoir ses droits.

**VOTEZ
POUR LA LISTE PRESENTÉE PAR LA CGT-Culture !
avant le 29 juin 2010
date du 2ème tour des élections CCP**

Une revendication forte de la CGT-Culture : une CCP nationale et transversale pour les enseignants contractuels du Ministère

Cette CCP est nationale car elle est compétente pour tous les enseignants du Ministère de la Culture* et pour la CGT-Culture, cela était de la plus grande importance.

D'abord parce que cela permet à chacun d'avoir recours à une instance paritaire qui est présidée par un représentant de la Direction de tutelle et non par l'employeur direct.

Cela écarte déjà le risque d'un directeur/employeur présidant la CCP, et qui serait alors juge et partie, ce qui est particulièrement problématique pour tout ce qui relève de l'appréciation disciplinaire et professionnelle. Cela va aussi permettre aux enseignants concernés, par delà leur diversité, de faire bloc, de s'unir, de se rencontrer malgré leurs différences, d'avoir une réelle visibilité de ce qu'ils représentent au Ministère de la Culture et de mesurer la nécessité de faire évoluer collectivement leur situation : car les enseignants ont réellement en commun des intérêts à défendre !

**à l'exception des enseignants des trois Conservatoires Nationaux Supérieurs qui disposeront d'une CCP nationale spécifique, et qui fera l'objet d'un décret particulier.*



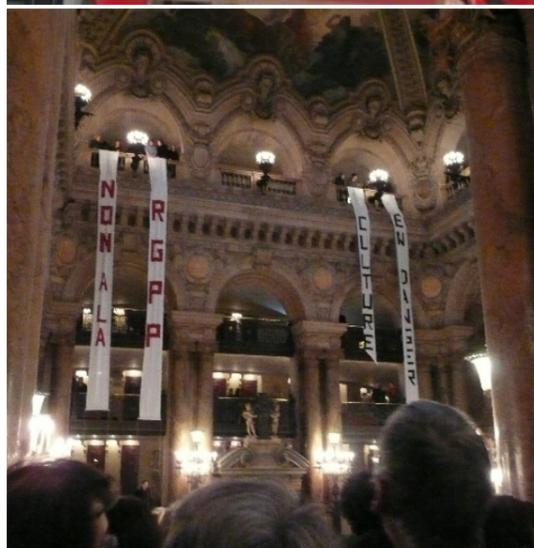
Pour la CGT-Culture, la prochaine étape est le reclassement et la remise à plat des rémunérations des enseignants

En même temps que la mise en place des CCP, un travail relatif au reclassement des contractuels administratifs et techniques a été engagé. Le même chantier -promis par le Cabinet du Ministre- doit être prochainement ouvert pour les enseignants.

Au regard du traitement parfois très différent d'un établissement à un autre, d'un enseignant à un autre, il va y avoir là matière à un travail de fond et de grande ampleur.

Et cette opération aura un coût probablement important. C'est donc par la mobilisation de tous que l'on pourra mener à bien un tel dossier. Pour la CGT-Culture, c'est en étant présent et volontaire à toutes les rencontres, toutes les réunions et toutes les instances que l'on peut progresser dans l'intérêt bien repéré de tous les personnels et, en l'occurrence, de celui des enseignants.

Pour la CGT-Culture, c'est avec les enseignants que ce travail devra être mené.



L'enseignement supérieur au Ministère de la Culture

Cela n'aura échappé à personne, la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) décidée et mise en œuvre par le gouvernement et ses représentants zélés se traduit par des réductions d'effectifs, de missions et de moyens partout au Ministère.

Et, si nombre d'établissements publics -notamment les établissements d'enseignement supérieur- ont cru être épargnés, chacun sait aujourd'hui qu'il n'en est rien.

La RGPP entend ne faire aucune exception !

Puisque le fondement de la RGPP, c'est le non remplacement d'un départ sur deux à la retraite, cela signifie que cela s'applique aussi aux personnels enseignants, que ceux-ci soient titulaires de l'Etat ou contractuels d'établissement. Au passage, il est encore plus facile de ne pas donner suite à un contrat ou à une vacation, et le risque est aujourd'hui très élevé ! Des directions n'ont pas hésité à mettre fin à des contrats dont le renouvellement aurait permis aux enseignants de passer en CDI : le fait même que les CCP existent mettra un frein à cela !

Dans ce contexte, qu'en sera-t-il de l'enseignement supérieur qui repose sur un ratio enseignants/enseignés qui ne supporterait pas d'être ainsi entamé, en perdant ses moyens humains ?

S'agissant par ailleurs d'un enseignement dont le taux d'intégration professionnelle de ses diplômés est extrêmement élevé, il y aurait, là aussi, une incohérence totale à le détériorer gravement et durablement. A fortiori quand le constat actuel démontre la nécessité d'en augmenter les moyens !

Déjà, cette politique de réduction des moyens conduit les directeurs à réduire les effectifs étudiants, et la recherche éperdue de financements propres par les écoles se traduit par une augmentation démesurée des droits d'inscription. Cette politique malthusienne est grave, notamment pour la formation des architectes alors que l'on sait que les diplômés actuels ne combleront pas les départs à la retraite des professionnels dans les années qui viennent.



**Pour chaque enseignant,
faire valoir ses droits individuels !
VOTEZ POUR LA LISTE PRESENTÉE PAR LA CGT-Culture
AVANT LE 29 JUIN !**